



AGENCE
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Conseil
communautaire de la CCPL en date du 30/09/2019

Légende :

Éléments paysagers participant au maintien de la Trame Verte / Trame Bleue et repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :

- Arbres remarquables
- Murs, haies et clôtures remarquables (PNR Caps et Marais d'Opale)
- Bâti remarquable à préserver
- Sites à préserver (sources : ANRH 2013, Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, P.N.R. des Caps et Marais d'Opale)

Ouvrages Hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols, menés par la CCPL avec le SMAGEAA

- ××××× Bâti existant
- ××××× Fossés
- ××××× Haies

Ouvrages Hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols, menés par la CCPL avec le SYMVAHEM et l'AFR d'Alques

- ××××× Bâti existant
- ××××× Fossés
- ××××× Haies

Éléments de patrimoine bâti repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme :

(Source : Comité d'histoire du Haut-Pays d'Artois)

- Patrimoine bâti remarquable, faisant l'objet de prescriptions réglementaires :

- Patrimoine civil, commémoratif, ingénierie et militaire
- Patrimoine domestique
- Patrimoine économique
- Patrimoine religieux

- Bâti de qualité, qui font l'objet de préconisations :

- Bâti de qualité

Application de la Trame Verte / Trame Bleue (à titre informatif) :

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) "Trame Verte / Trame Bleue"

(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

Épave :

- Fort
- Moyen
- Non précisé

Cœurs de biodiversité

(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

- Lignes
- Forêt
- Bocage
- Zones humides

Corridors :

(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

- Corridor
- Tampons de 250m autour des corridors

Fond cadastral :

(Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2019, communauté Communales de Communes du Pays de Lumbres et Agence d'Urbanisme Pays de Saint-Omer-Flandre Intérieure)

- Communes
- Eglise
- Bâti d'ur
- Bâti rural
- Parcelles cadastrales
- Cimetière
- Bâtiments agricoles récents
- Sites

